

Arrêté n° 8178 /MFBPP-CAB

Portant retrait d'agrément de monsieur N'SOUNGA MINGUI Aymard Elihu Gabriel en qualité de directeur général adjoint de CAPPED S.A., établissement de microfinance de deuxième catégorie

Le ministre des finances du budget et du portefeuille public,

Vu la Constitution ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la commission bancaire de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le décret n°2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination d'un membre du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-333 du 06 juillet 2021 relatif aux attributions du ministère des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu l'arrêté n° 21457/MFBPP-CAB du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant changement de dénomination sociale, de forme juridique et de catégorie de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) en CAPPED S.A ;

Vu l'arrêté n°11652/MFB-CAB du 25 septembre 2020 portant agrément de monsieur N'SOUNGA MINGUI Aymard Elihu Gabriel en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED S.A.);

Vu la lettre n° PCA/ANK/427/KPD-S.A-BZV/21 du 29 octobre 2021, par laquelle le président du conseil d'administration de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED S.A.) prend acte de la démission du directeur général adjoint.

## ARRÊTE :

**Article premier :** L'agrément de monsieur **N'SOUNGA MINGUI Aymard Elihu Gabriel** en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED S.A), établissement de microfinance de deuxième catégorie, est retiré.

A ce titre, il n'est plus autorisé à effectuer les opérations et services autorisés aux établissements de microfinance classés en deuxième catégorie, ainsi que toutes les opérations connexes définies par la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 août 2022



**Rigobert Roger ANDELY**